EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-140-2022

TRAVAUX PUBLICS – RACCORDEMENT TÉLÉCOM

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION RUE DE L'ABBÉ BIDAULT

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise CIRCET – 19 rue de Cracovie – 21850 SAINT-APPOLINAIRE tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux d'ouverture de chambres télécoms pour le raccordement du n° 9 Route de Dole pour le compte de SFR,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer le stationnement et la circulation à l'approche et au droit du chantier au niveau du n° 5 Rue de l'Abbé BIDAULT,

ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: Le vendredi 16 décembre et le lundi 19 décembre 2022 de 8h00 à 18h00, au niveau du n° 5 Rue de l'Abbé BIDAULT :

- Le stationnement des véhicules sera interdit,
- La chaussée sera rétrécie,
- La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.

<u>Article 2</u> : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise CIRCET chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

<u>Article 3</u>: Dès l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial conformément à l'accord de voirie.

<u>Article 4</u> : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

<u>Article 5</u> : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 05 décembre 2022 Le Maire,

Signé: Raymond BURDIN

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture

le

et publié, affiché ou notifié

le N 6 DEC. 2022

Le Maire, Raymond BURDIN